

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 29 juillet 2021

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 19

Absents : 3

Votants : 21 (19 + 2 pouvoirs)

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente
délibération :

08 SEP. 2021

DELIBERATION N° 2021-21(DIR)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt et un et le 7 septembre le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Etaient présent(e)s : Mesdames Stéphanie COLOMBÉRO, Michèle COTTRET, Lila DESJARDINS, Marion MAGNAN, Isabelle MORINEAUD, Michèle MOUTTE, Sandra RAPONI, Laurie SARDELLA, Messieurs Bruno ACCIAÏ (suppléant de madame GRANET-BRUNELLO), Claude BONDIL, Bernard CODOUL (suppléant de monsieur SPAGNOU), Alain DELSAUX, Robert GAY, Marcel GOSSA, Maurice JAYET, Bernard LIPERINI, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX.

Etaient excusé(e)s : Mesdames Patricia GRANET-BRUNELLO (représentée par monsieur ACCIAÏ), Patricia PAUL (ayant donné pouvoir à monsieur CASTEL), Messieurs Benoît GAUVAN, Daniel SPAGNOU (représenté par monsieur CODOUL), Jean-Michel TRON (ayant donné pouvoir à monsieur BONDIL).

Objet : Désignation des membres des commissions organiques du Conseil d'administration

Le Président CASTEL expose :

L'article 3 du règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que : "Le Conseil d'administration peut décider de constituer des commissions chargées d'étudier les questions qui seront soumises à l'Assemblée.

Ces dernières désignent un rapporteur qui coordonne les travaux de ladite commission et rapporte les conclusions au Conseil d'Administration. Il n'est pas exigé de quorum pour la tenue des réunions des commissions.

Les Commissions organiques du Conseil d'Administration, composées des membres du Bureau auxquels s'adjoignent d'autres administrateurs, étaient les suivantes :

- Finances et Patrimoine
- Communication et Information
- Equipements et Moyens de Lutte
- Personnel, Formation et Action Sociale

Le président CASTEL propose aux membres du CASDIS de sursoir à la mise en place de ces commissions et dans un objectif de réactivité de :

- Créer une commission unique composée des membres du Bureau et de membres du CASDIS ;
- Associer aux réunions du Bureau, et sur proposition du président, des élus membres du Conseil d'administration en fonction de leurs compétences et des dossiers inscrits à l'ordre du jour du Bureau.

Au terme d'un large débat, le président fait un appel à candidatures afin de constituer la commission susvisée.

- Madame DESJARDINS, messieurs GAY, LIPERINI, PRATO et ROUX se portent candidats et siégeront dans cette commission ainsi que les membres du Bureau.

Après en avoir débattu et délibéré, les membres du Conseil d'administration ont adopté ce rapport, par 20 voix pour et une abstention, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration



Jean-Claude CASTEL

S
E
S
E
E
E
E
E
E
E
E